

LE PROJET D'ÉCOLE

I. Qu'est-ce qu'un projet d'école ?

La loi d'orientation du 10 juillet 1989 fait obligation à chaque école d'élaborer un projet qui définit « les modalités particulières de mise en œuvre des objectifs et des programmes nationaux » (circulaire du 15 février 1990).

C'est un projet pédagogique centré sur l'élève et ses apprentissages prenant en compte les nouvelles orientations de l'école primaire (mise en place des cycles, compétences à acquérir et programmes officiels). Il a pour but de mettre en relation les objectifs nationaux et la situation locale.

II. Les enjeux du projet d'école

1. Les enjeux pédagogiques

- Mieux construire les apprentissages fondamentaux.
- Améliorer l'acquisition des connaissances de base.
- Assurer une meilleure maîtrise de la langue.
- Développer des compétences transversales.
- Enrichir les références culturelles et artistiques des élèves.
- Favoriser le développement des activités physiques.
- Mieux centrer l'apprentissage sur l'enfant.
- Donner une place plus large aux savoir-faire et aux objectifs méthodologiques.
- Lier les situations d'apprentissage aux réalités de l'environnement.
- Interdisciplinarité et transdisciplinarité.

2. Les enjeux éducatifs

- Considérer l'enfant tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'école.
- Favoriser l'autonomie en donnant des responsabilités.
- Liens avec les familles.
- Articuler les activités scolaires et les activités post et périscolaires.

3. Les enjeux institutionnels

- Coordonner les interventions des acteurs du système éducatif :
 - Favoriser travail en équipe et partenariat.
 - Contrat engageant les différents acteurs.
- Révéler les besoins en formation des équipes pédagogiques.

III. Les composantes d'un projet d'école

1. Le projet pédagogique

C'est une partie obligatoire, centrée sur l'élève et ses apprentissages.

Elle concerne prioritairement l'amélioration des résultats de l'élève et son épanouissement à l'école.

Elle est élaborée par l'équipe pédagogique.

Certaines actions organisées en dehors du temps scolaire peuvent aussi s'inscrire dans cette partie (aide aux élèves en difficulté passagère, par exemple).

2. Une dimension éducative et culturelle souhaitée

Elle donne lieu à des actions qui se déroulent pendant ou en dehors du temps scolaire.

- Pendant le temps scolaire :
 - Les activités doivent se référer explicitement aux programmes.
 - Ouverture sur l'environnement proche ou lointain de l'école.
 - Elle est laissée à l'initiative de l'équipe pédagogique mais fait recours le plus souvent au partenariat.
- Domaine péri éducatif :
 - Ces actions se déroulent le plus souvent avec l'aide des collectivités locales, d'associations ou d'intervenants extérieurs.
 - Les activités doivent être en cohérence avec les actions construites pendant le temps scolaire.
 - Elles doivent être coordonnées avec le travail des maîtres.

IV. Les étapes de réalisation d'un projet d'école

- Les étapes :
 - Analyse de la situation initiale de l'école.
 - Choix de la politique de l'école.
 - Définition des objectifs.
 - Choix de stratégies (description des actions).
 - Organisation dans l'espace et dans le temps.
 - Coordination entre les différents partenaires.
 - Réalisation et mise en œuvre.
 - Evaluations intermédiaires des actions tout au long du projet.
 - Evaluation finale.
- La durée d'un projet est variable : la durée moyenne est de 3 ans.
- Le projet doit faire l'objet d'un réexamen chaque année.

V. Analyse de la situation initiale de l'école

Elle se réalise en deux phases : recueil des données et étude de ces données. Elle permet la définition des grandes lignes du projet.

Il faut sélectionner quelques indicateurs pertinents dont voici des exemples :

1. Indicateurs centrés sur l'élève

- Evaluations nationales, académiques et locales.
- Maintien dans un cycle.
- Fréquentation scolaire.
- Temps passé chaque jour par les enfants à l'école.
- Répartition des élèves par classes d'âges.
- Taux de mobilité.
- Activités des enfants hors de l'école.
- Enfants suivis par des structures extérieures.
- Fonctionnement de la classe d'adaptation.
- Enfants suivis par le RASED.
- ...

2. Indicateurs centrés sur l'équipe pédagogique

- Caractéristiques de l'équipe pédagogique : composition, mobilité, méthodes, compétences particulières.
- Fonctionnement de l'équipe pédagogique :
 - Harmonisation du travail entre les maîtres.
 - Décloisonnements, échanges de service.
 - Les conseils (fréquence...).
 - Circulation de l'info et de la documentation à l'intérieur de l'école.
 - Ouverture sur l'extérieur (sorties...).
- Composition et rôle de l'équipe éducative (personnel de service, service de santé scolaire...).
- Place des divers partenaires de l'école.

3. Indicateurs centrés sur les conditions matérielles

- Caractéristiques de l'infrastructure.
- Recensement des équipements.
- Aides complémentaires qui peuvent être sollicitées auprès des autorités locales.

4. Indicateurs centrés sur les réalités de l'environnement de l'école

- Contexte économique et social (taux de chômage, % de mères au foyer, taux de pop d'origine non francophone).
- Répartition des catégories socioprofessionnelles des familles des élèves de l'école.
- Vie des enfants à la maison (temps de sommeil, ...).
- Inventaire des structures de loisirs, des associations.

VI. Définition et mise en œuvre d'une politique d'école

1. Choix d'une politique d'école

- Objectifs nationaux et indicateurs sur la situation de l'école :
 - L'équipe pédagogique a une impression subjective du vécu de l'école.
 - Elle doit confronter ses intuitions à l'analyse des données objectives afin de procéder au choix d'une politique.
- Les données ayant été recueillies, on peut procéder à l'analyse par différentes questions :
 - Quels sont les points forts ?
 - Quels sont les points faibles ?
 - Comment articuler points forts et points faibles ?
 - Quels sont les points sur lesquels on peut agir pour améliorer les résultats des élèves ?
 - Quels sont les points sur lesquels il est impossible d'agir ?
- A l'issue de l'analyse, l'équipe traduit en orientations générales les choix opérés.

2. Définition des objectifs

- Les orientations générales doivent être traduites en objectifs permettant la réalisation d'actions concrètes.
- Formulation des objectifs en termes de résultats quantifiables ou de comportements observables.
- Ne retenir qu'un nombre restreint d'objectifs.
- Les objectifs retenus dans le projet seront adaptés à chacun des cycles par le conseil des maîtres du cycle.

3. Les actions

Ce sont les moyens d'atteindre les objectifs fixés : elles concernent la pratique du maître dans sa classe et nécessitent une adaptation de sa pédagogie.

Une même action peut permettre d'atteindre plusieurs objectifs.

La durée d'une action est variable suivant les objectifs auxquels elle se réfère et suivant son articulation avec d'autres actions.

Dans le cas d'une action pluriannuelle, un avenant annuel est nécessaire au projet.

Mise en œuvre de l'action :

- Quoi ? ce que l'on veut faire en quelques mots.
- Pour qui ? les bénéficiaires sont les enfants et les acteurs principaux, les membres de l'équipe.
- Avec qui ? les partenaires et les responsabilités de chacun.
- Comment modalités d'organisation.
- Pour quoi faire ? les résultats attendus, les productions possibles.
- Avec quoi ? les moyens matériels et financiers.
- Quand ? le calendrier, les échéances.
- Quels effets attendus ? les indicateurs que l'on se propose d'observer.

VII. L'évaluation du projet et sa régulation

1. Evaluation interne

Elle relève de la responsabilité de l'équipe pédagogique avec la participation éventuelle d'intervenants extérieurs.

- Evaluation initiale :
 - Etat des lieux qui complète l'analyse initiale.
 - Etudie la conformité du projet aux IO et aux textes en vigueur.
- Evaluation intermédiaire :
 - Elle permet la régulation du projet.
 - A chaque évaluation intermédiaire doivent correspondre des temps de concertation pour adapter :
 - La définition des objectifs opérationnels.
 - Les actions.
 - La planification.
 - Les modalités d'évaluation.
- Evaluation finale

Elle permet de vérifier si les objectifs fixés sont atteints ou de déterminer le degré de leur réalisation.

- Evaluation des effets directs
 - Elle permet de vérifier que les objectifs visés pour les élèves sont atteints.
 - Evaluation collective : études statistiques au niveau des groupes classe, de l'école.
 - Evaluation individuelle de chacun des élèves surtout ceux qui étaient en difficulté.
- Evaluation des effets indirects : évaluer les répercussions du travail sur l'équipe enseignante et sur son action.

2. Evaluation externe

Elle est la garantie du respect des objectifs et des programmes nationaux, la continuité du service publique et éclairer les décisions nationales.

Elle est effectuée par l'IEEN de la circonscription qui exprime son avis sur la conformité du projet avec les exigences nationales et avec les moyens en personnels affectés à l'école.

La validation est faite par l'inspecteur d'académie.

VIII. En résumé

Ce qu'est un projet d'école	Ce que n'est pas un projet d'école
La mise en œuvre des objectifs nationaux, compte tenu des situations locales et des besoins spécifiques de publics particuliers.	Un simple menu alléchant proposé à des élèves et des parents uniquement consommateurs.
Un ensemble d'objectifs concrets et réalistes.	Une déclaration d'intention ou un manifeste dont le caractère abstrait rend impossible toute réalisation ou évaluation.
Un plan précis d'actions cohérentes, articulées entre elles, fédérées autour d'objectifs et dont les effets sont évaluables.	Un éparpillement d'actions ou de manifestations plus ou moins maîtrisées et juxtaposées sans aucune cohérence.
Le travail d'une équipe responsable décidée à mener des actions en commun.	La seule réflexion d'un responsable hiérarchique ou celle d'un groupe restreint.

Ce qu'est un projet d'école	Ce que n'est pas un projet d'école
Un programme pluriannuel, un calendrier rigoureux, avec une programmation et des échéances précises pour chaque phase.	Une action éphémère sans aucune précision de date ou de durée.
Un ensemble d'actions conçues pour l'enfant et, si possible, avec eux.	Une simple formalité administrative.

Ce qu'il autorise	Ce qu'il ne permet pas
Dans des temps limités, l'organisation, pour mieux aider les élèves, de découplages, d'échanges de service, d'ateliers.	La suppression du groupe-classe de référence.
La constitution de groupes de compétences dans différents domaines, à organiser pendant des moments bien délimités de la journée.	La constitution de filières et de groupes de niveaux permanents.
Les échanges pédagogiques et les échanges de service entre l'école maternelle et l'école élémentaire.	Le rattachement de la section des grands à l'école élémentaire.
La modulation des progressions de quelques élèves à l'intérieur d'un cycle en deux ou quatre ans.	Le redoublement et la reprise à l'identique des apprentissages de l'année précédente.
L'assouplissement des horaires de chacun des groupes de disciplines, selon les besoins des élèves. La programmation des contenus par rapport aux compétences de fin de cycle et aux besoins des élèves.	La modification des programmes et instructions, des orientations nationales.
La participation des intervenants extérieurs en complémentarité avec l'enseignant et sous sa responsabilité pédagogique.	Le remplacement des enseignants par des intervenants extérieurs.

IX. Exemple de projet d'une école élémentaire de Guérigny (58)

Notre projet d'école se cible sur une ouverture culturelle pour tous avec pour axes de travail :

- des sorties régulières à la bibliothèque municipale de Guérigny et occasionnelles (visite du fond François Mitterrand) ;
- une création de BCD comme lieu de prêt, d'échange et d'exposition ;
- des spectacles et sorties scolaires en fonction des projets ;
- un journal d'école et une initiation aux TICE¹.

1. Besoins généraux :

- Rencontrer les écrits et découvrir le plaisir de lire.
- Nécessité de développer l'esprit critique et de former son propre jugement.
- Participer à des activités culturelles en dehors et en prolongement de l'école.
- Prendre en compte les structures de l'écrit et le vocabulaire dans le langage.

2. La BCD (bibliothèque centre documentaire)

- Besoins :
 - Se familiariser avec les livres et le classement
 - Faciliter la recherche documentaire
 - Connaître et rencontrer les différents types d'écrits
- Objectifs :
 - Se repérer et prendre au moins un livre dans le domaine voulu et en fonction des besoins
 - Réaliser une recherche documentaire
 - Citer le type d'écrits rencontré
 - Prendre la parole et exprimer ses goûts
 - Maîtriser la compréhension des textes lus en y prenant du plaisir

¹ Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement.

- Moyens :
 - Réaliser le classement et l'apport de livres judicieux et diversifiés
 - Réaliser des expositions et des animations variées
 - Choisir des moments en dehors du temps scolaire où la BCD sera ouverte à une fréquentation libre
- Evaluations :
 - Voir l'augmentation de la fréquentation libre de la BCD et de la bibliothèque municipale
 - Vérifier la pertinence des informations recueillies dans les recherches documentaires

3. L'informatique : les TICE

- Besoins :
 - Se familiariser avec l'outil informatique
 - Mener une recherche documentaire (CD Rom ; Internet)
 - Communiquer avec les nouvelles technologies
 - Présenter son travail avec soin
- Objectifs :
 - Choisir l'outil adapté à la recherche et à la présentation de son travail
 - Nommer le vocabulaire relatif au TICE
 - Envoyer et recevoir des messages
- Moyens :
 - Acquisition d'un ordinateur par classe
 - Mettre en place des projets qui utilisent et favorisent l'outil informatique
- Evaluations :
 - Résultats au B2I
 - Rendre l'enfant autonome face à l'outil (recherche, apport de CD Rom)

X. Autres exemples : projets d'école maternelle

1. Développer les compétences langagières en s'appuyant sur la rencontre quotidienne avec les albums de la littérature pour la jeunesse

Pour chaque enfant, création d'un patrimoine littéraire, enrichi chaque année, durant sa scolarité en maternelle. Constitution d'une liste d'ouvrages classés par niveau, dans laquelle chaque classe puisera pour initier le travail de l'année en cours.

2. Mise en place d'ateliers de langage : dans chaque classe et en ateliers décloisonnés prioritairement pour les enfants de grande section et les enfants en difficultés

Expérimentation, dans chaque classe et/ou en petits groupes lors d'ateliers décloisonnés, de pratiques pédagogiques visant à développer les compétences langagières des enfants. Mise en commun régulière de ces pratiques, via une fiche ressource à construire, dans le but d'affiner ces pratiques, de se doter d'un outil ressource, et in fine, d'élaborer une programmation langagière cohérente et fonctionnelle sur l'ensemble du cycle 1 et le début du cycle 2.

3. Liaison Grande Section / CP

- Mise en place d'ateliers communs : en particulier ateliers informatique dans les locaux de l'école élémentaire.
- Accueil en GS d'enfants lecteurs de CP.
- Accueil au CP des enfants de GS lors d'évènements : galette des rois, mardi gras,...
- Harmonisation de la classification des livres des BCD de l'école élémentaire et de la maternelle.
- Mise en place d'une progression commune au cycle 2.

XI. Les textes officiels

- | | |
|--|---|
| & Loi d'orientation | 10 juillet 1989 |
| & Le projet d'école | Circulaire n° 90-039 du 15 février 1990 |
| & Orientations pour la mise en œuvre de la Nouvelle Politique pour l'École | 11 mars 1991 |